



## AVIS PUBLIC

**AVIS** est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance du 3 avril 2018, le Conseil municipal de la Ville de Sutton a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 73-1-2018** intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Sutton ».

Ledit règlement a pour objet l'ajout d'objectifs et de critères d'évaluation pour une nouvelle zone, soit le secteur du Vieux-Verger, qui sera assujettie au PIIA. Ledit règlement a également pour objet la mise à jour de certains éléments du PIIA actuel. De plus, les annexes A et B, soient les cartes, sont modifiées et l'annexe C, concernant la délimitation du secteur du Vieux-Verger, est ajouté.

Ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi le 19 juin 2018. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 27 juin 2018.

Le règlement numéro 73-1-2018 est donc entré en vigueur le 27 juin 2018.

Toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau.

**DONNÉ** à Sutton, Québec, ce **15<sup>ème</sup> jour** du mois d'**août** de l'an **2018**.

*Julie Lamarche, OMA*  
*Greffière*